

6

GOUVERNEMENTS AU CANADA



Le Canada est un État fédéral, une démocratie parlementaire et une monarchie constitutionnelle.

Un **État fédéral** rassemble des groupes politiques différents au sein d'un gouvernement central (fédéral) chargé de dossiers nationaux et de portée générale, et d'autorités distinctes (provincial/territorial) chargées de dossiers qui touchent les régions locales.

La séparation des pouvoirs repose sur le principe de **subsidiarité**, selon lequel la gestion d'un dossier est confiée à l'ordre de gouvernement qui en est le plus près. La répartition des responsabilités est notamment définie aux articles 91 et 95 de la *Loi constitutionnelle* (1867).

Le **gouvernement fédéral** est responsable de l'ensemble du pays et de tout dossier d'intérêt national et international, comme l'armée, les relations avec d'autres pays, le commerce international, la monnaie et la devise, les pêches et océans, le droit criminel et la sécurité publique.

Les **gouvernements provinciaux et territoriaux** sont responsables des questions qui ont trait à leur propre province ou territoire et aux affaires régionales, incluant l'éducation, les soins de santé, le bien-être social et les routes.

Les **autorités locales ou municipales** se voient attribuer leurs pouvoirs par les gouvernements provinciaux et territoriaux. Ces gouvernements sont responsables des enjeux locaux comme le ramassage des ordures et le recyclage, les bibliothèques, le transport en commun, les parcs municipaux et les loisirs.

Sur certains enjeux, les différents ordres de gouvernement sont appelés à travailler ensemble en raison des **compétences partagées**. Par exemple, le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux et les autorités municipales sont chacun responsables de l'environnement. Le gouvernement fédéral applique la Loi canadienne sur la protection de l'environnement et réglemente les cours d'eau qui servent pour la pêche et le transport maritime. Les gouvernements provinciaux réglementent l'utilisation du territoire, l'exploitation minière, la fabrication et les émissions nocives. Les autorités municipales sont chargées du zonage, de la collecte des ordures et du traitement des eaux usées.

En outre, il existe d'autres types de gouvernements dans certaines communautés autochtones ou des Premières Nations. Les **gouvernements autochtones** partagent fréquemment des responsabilités avec le gouvernement de leur province ou de leur territoire ou avec le gouvernement fédéral.

LEÇON 6 : GOUVERNEMENTS AU CANADA

Chaque ordre de gouvernement élit localement des représentants afin de représenter ses habitants (commettants) vivant sur un territoire donné (p. ex. circonscription électorale, district). Les représentants élus ont comme responsabilité de proposer, d'étudier, de débattre et de voter sur des projets de loi (lois potentielles), et doivent mettre de l'avant les préoccupations de leurs commettants.

Les représentants fédéraux sont des **députés**, les représentants provinciaux de Terre-Neuve-et-Labrador sont des **députés provinciaux** et les représentants municipaux sont des **conseillers**. Les députés provinciaux ou fédéraux sont souvent associés à des partis politiques. Les représentants municipaux à Terre-Neuve-et-Labrador ne sont pas affiliés à un parti.

Le chef du gouvernement au niveau fédéral ou provincial se nomme le **premier ministre**. Dans les deux cas, le chef du parti qui fait élire le plus grand nombre de députés au parlement ou à l'assemblée législative assume généralement le rôle de chef du gouvernement.

Au niveau municipal, à Terre-Neuve-et-Labrador, le chef du conseil est appelé le **maire**. Un maire est directement élu par les citoyens, de sa municipalité. En ce qui a trait à la gouvernance, les municipalités peuvent élire des représentants parmi l'ensemble de la population ou par quartiers, qui divisent la municipalité en plus petites sections géographiques.

Puisque le Canada est également une **monarchie constitutionnelle**, le chef d'État du Canada est un souverain héréditaire (roi ou reine), qui règne conformément à la **Constitution**. Le souverain est représenté au Canada par le gouverneur général, nommé par le souverain sur la recommandation du premier ministre. Dans chacune des dix provinces, le souverain est représenté par le lieutenant-gouverneur, qui est nommé par le gouverneur général sur la recommandation du premier ministre. Le gouverneur général et les lieutenants-gouverneurs sont généralement nommés pour un mandat de cinq ans. Il n'y a pas de représentant de la reine au niveau municipal ou local.

QUESTIONS D'ORIENTATION

Quel rôle le gouvernement joue-t-il dans ma vie ? En quoi les différents ordres de gouvernement me concernent-ils personnellement ?

BUT

Le Canada compte plusieurs ordres de gouvernement, chacun ayant ses propres représentants élus et domaines de responsabilité.

Dans cette leçon, les élèves comparent trois ordres de gouvernement, soit fédéral, provincial et municipal, et se penchent sur le leadership, les élus et la répartition des pouvoirs. Les élèves comprendront comment le gouvernement et les décisions politiques influent sur les citoyens et les communautés à l'échelle locale, nationale et mondiale.

OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE

À la fin de la leçon, je pourrai...

- expliquer le rôle que les institutions politiques, économiques et sociales jouent dans ma vie ;
- décrire comment le gouvernement est structuré au Canada et établir une distinction entre les ordres de gouvernement et leurs secteurs de responsabilité ;
- analyser la façon dont les décisions politiques influent sur les communautés.

INTRODUCTION

1. Passez en revue le concept de gouvernement : les gouvernements administrent le territoire, les ressources et les populations qui vivent au sein des frontières du pays.

2. Demandez aux élèves ce qu'ils connaissent sur la façon dont le gouvernement est organisé au Canada. Les élèves doivent inscrire leurs réflexions dans la colonne S de la fiche 6.1 (Ce que je SAIS à propos du gouvernement au Canada).

3. Demandez maintenant aux élèves de remplir la colonne V de la fiche 6.1 (Ce que je VEUX savoir à propos du gouvernement du Canada).

4. Passez en revue les différents ordres de gouvernement au Canada. En format colonne, ou autre, inscrivez les éléments suivants au tableau :

Fédéral / provincial ou territorial / municipal

5. Demandez aux élèves quel serait le représentant (fédéral, provincial, municipal) avec lequel ils communiqueraient dans les scénarios suivants :

- Tes amis et toi souhaiteriez que l'on installe une rampe de planche à roulette dans le parc.
- Tu juges que l'on devrait offrir une aide financière accrue aux jeunes pour qu'ils puissent poursuivre des études postsecondaires ou des programmes de formation professionnelle.
- Le lampadaire près de chez toi est brisé et doit être remplacé.
- Tu visites un pays étranger et tu as besoin de documentation.
- L'hôpital de ta ville a besoin d'un nouvel appareil pour les rayons-X.
- Tu souhaiterais que ta communauté accueille davantage de réfugiés.

6. Discutez de l'incidence et de la pertinence du gouvernement en grand groupe. Questions visant à lancer la discussion :

- Croyez-vous que le gouvernement a un impact sur votre vie ? Pourquoi ?
- Si vous aviez à le faire, comment procéderiez-vous pour entrer en communication avec chacun des trois ordres de gouvernement ?

ACTIVITÉS

1. Passez en revue les différents ordres de gouvernement au Canada. Utilisez la vidéo « Les ordres de gouvernement » et les diapositives 6, ainsi que le document 6.2 pour revoir cette information. Questions :

- Le Canada est une démocratie représentative. Qu'est-ce que cela signifie ?
- Quel est le rôle de nos élus ?
- Quel est le titre donné aux élus de chaque ordre de gouvernement ?
- Quel est le titre donné au chef de chaque ordre de gouvernement ? Comment est-il élu ?
- Quels sont les secteurs de responsabilité de chaque ordre de gouvernement ?

2. Répartissez les élèves en groupes de deux et demandez-leur d'identifier les critères qui leur permettront de comparer les ordres de gouvernement au Canada (fiche 6.3). Ensuite, demandez à chaque équipe de modifier l'organisateur graphique d'une autre équipe et de fournir des commentaires pertinents.

3. Pour chaque ordre de gouvernement, demandez aux élèves d'identifier trois problèmes ou domaines de responsabilité et expliquez comment ils touchent directement leur vie (fiche 6.4). Demandez aux élèves de sélectionner des images pertinentes pour représenter le problème ou le domaine de responsabilité. Ils peuvent également produire leurs propres images ou trouver un article ou une histoire relayée sur les médias sociaux qui illustre en quoi cet enjeu les concerne.

CONCLUSION

Concluez avec une brève discussion sur le gouvernement au Canada, ou demandez à vos élèves d'écrire leurs réflexions sur une ou plusieurs des questions ci-dessous.

- Pourquoi est-il important de connaître nos représentants élus ?
- Pourquoi est-il important de savoir quel gouvernement est responsable de quoi ?

ÉVALUATION DE L'APPRENTISSAGE DE L'ÉLÈVE

Une fois la leçon et les activités terminées, demandez aux élèves d'inscrire ce qu'ils ont appris au sujet du gouvernement du Canada dans la colonne A de la fiche 7.1 (Ce que j'AI APPRIS à propos du gouvernement du Canada).